

Bulletin économique n°5

Juillet 2024

Retour sur la situation financière des PME en 2023

(Données issues du bulletin de la Banque de France de juillet/août 2024 « La situation financière des PME en 2023 : anatomie d'une résilience » et d'un résumé de cette étude présenté lors d'une réunion de l'Observatoire du Financement des entreprises le 17/06/2024)

I. Rappel des principales caractéristiques des catégories d'entreprises qui composent l'économie française	2
a. Rappel des tailles d'entreprises proposées par la LME.....	2
b. Panorama succinct de l'économie française réalisé par l'INSEE	2
II. Caractéristiques de l'étude de la Banque de France	3
III. Evolution récente de l'activité et du taux de marge des entreprises	3
a. La croissance de l'activité a décéléré en 2023	3
b. Les situations des PME en termes de variation du chiffre d'affaires demeurent, néanmoins, très hétérogènes	4
c. Le taux de marge a résisté en 2023 malgré la disparition du fonds de solidarité.....	5
d. Détails du taux de marge et de ses composantes (en %).....	6
IV. Principaux indicateurs illustrant la situation financière des entreprises françaises	7
a. Le taux d'endettement (dette/capitaux propres, en %) poursuit sa baisse tendancielle	7
b. Structure de la dette financière	7
c. Point d'étape concernant les remboursements des PGE	8
d. La trésorerie s'est érodée mais est restée à un niveau supérieur à l'avant crise Covid..	8
e. Evolution des taux d'intérêt.....	9
f. Les PME françaises ont préservé leur capacité de remboursement.....	10
V. Conclusion concernant la capacité de remboursement des entreprises en 2023	12

I. Rappel des principales caractéristiques des catégories d'entreprises qui composent l'économie française

a. Rappel des tailles d'entreprises proposées par la LME¹

4 tailles d'entreprises existent :

- Microentreprises :
 - o d'une part, effectif < 10 personnes
 - o d'autre part, CA < 2 M€ ou total de bilan < 2 M€
- PME (hors microentreprises) :
 - o d'une part, effectif < 250 personnes
 - o d'autre part, CA < 50 M€ ou total de bilan < 43 M€
- Entreprise de taille intermédiaire (ETI) n'est pas une PME et :
 - o d'une part, effectif < 5 000 personnes
 - o d'autre part, CA < 1,5 Md€ ou total de bilan < 2 Md€
- Grandes entreprises (GE) : les autres.

b. Panorama succinct de l'économie française réalisé par l'INSEE

Situation en 2021 :

- 4,5 millions d'entreprises (au sens de la LME) composent le système productif français, dont 96% de micro-entreprises.
- 300 grandes entreprises génèrent 1/3 de la valeur ajoutée, du chiffre d'affaires, et de l'excédent brut d'exploitation.
- 86% du chiffre d'affaires à l'export est généré par les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI).
- Le poids des microentreprises est non négligeable. Il représente autour de 20% de l'investissement et de la valeur ajoutée, et 1/4 de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE).

¹ LME : [Loi de modernisation de l'économie de 2008](#)

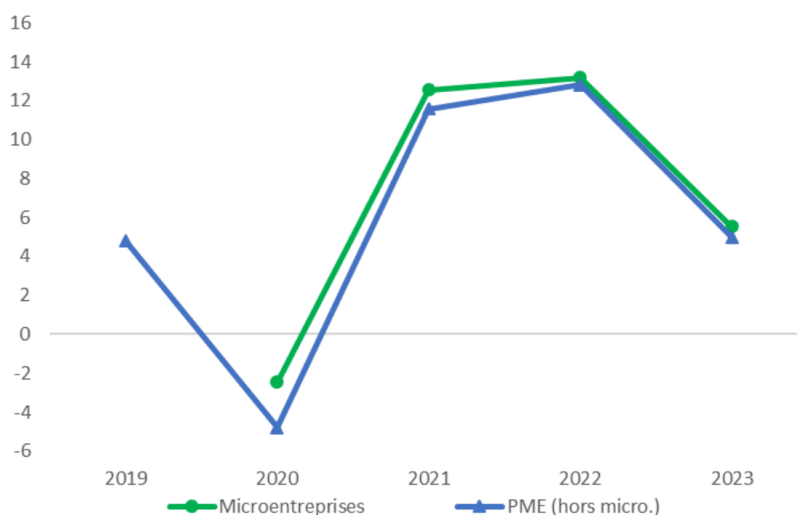
II. Caractéristiques de l'étude de la Banque de France

- Objectif : analyser la situation financière des PME en 2023
- Données : FIBEN (Banque de France)
- Echantillon : 1,4 million de liasses fiscales en 2023
- Périmètre : sociétés non financières, soumises à l'IS, résidentes en France
- 2 catégories de PME :
 - o Microentreprises (« TPE ») : effectif < 10 salariés ; et chiffre d'affaires ou total bilan < 2 M€
 - o Autres PME : effectif < 250 salariés ; et chiffre d'affaires < 50 M€ ou total bilan < 43 M€

III. Evolution récente de l'activité et du taux de marge des entreprises

a. La croissance de l'activité a décéléré en 2023

Variation du chiffre d'affaires (%)



Source : Banque de France - FIBEN, 2024

Commentaires :

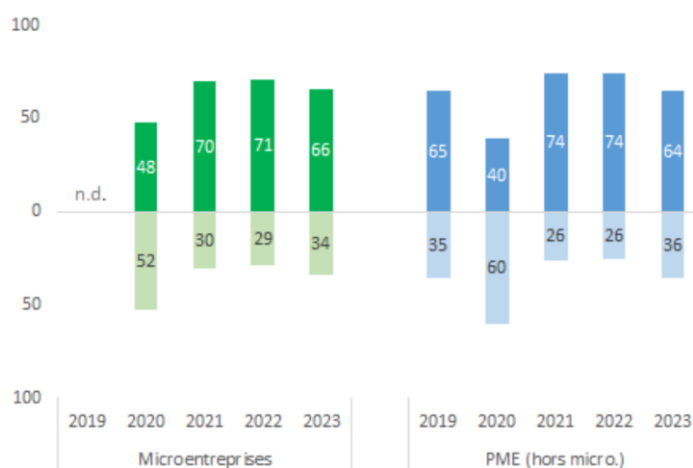
- L'évolution du chiffre d'affaires (CA) des PME reflète celle du contexte macroéconomique sur la période 2019-2023 : après une hausse de l'ordre de 5% en moyenne en 2019, le chiffre d'affaires a chuté en 2020 avec la crise Covid, puis a fortement rebondi en 2021 avec la fin des confinements (cf. graphique 1). Par la suite, l'évolution du chiffre d'affaires des PME a été fortement déterminée par le contexte inflationniste de 2022 et 2023.
 - o En théorie, la hausse des prix de vente se répercute sur le chiffre d'affaires de deux manières opposées : à demande constante, la hausse des prix de vente augmente mécaniquement le chiffre d'affaires ; mais dans le même temps, la

demande diminue quand les prix de vente augmentent, de sorte que le chiffre d'affaires diminue à son tour (toutes choses égales par ailleurs).

- Les fortes hausses de chiffre d'affaires en 2022, et dans une moindre mesure en 2023, suggèrent que le premier effet (hausse des prix de vente) l'a emporté sur le second (baisse de la demande due à la hausse des prix) - dans un contexte où la comptabilité nationale indique que la demande n'a pas reculé (Insee, 2024).
- La hausse du chiffre d'affaires a toutefois été moins marquée en 2023 (de l'ordre de 5%) qu'en 2022 (plus de 10%), en cohérence avec une demande plus dynamique en 2022 qu'en 2023.

b. Les situations des PME en termes de variation du chiffre d'affaires demeurent, néanmoins, très hétérogènes

Part des entreprises avec une hausse ou une baisse de chiffre d'affaires (%)



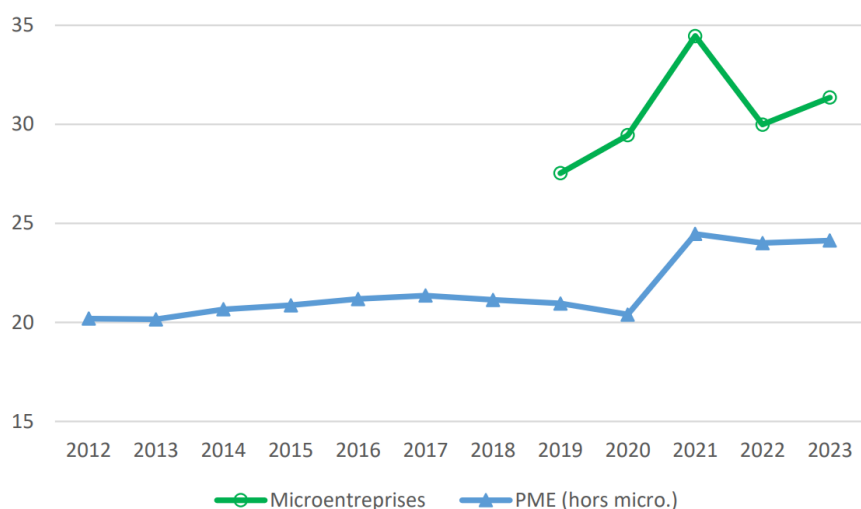
Source : Banque de France - FIBEN, 2024

Commentaires :

- L'évolution moyenne de l'activité masque toutefois des situations individuelles contrastées. Par exemple, en 2023, alors que le chiffre d'affaires des PME (hors microentreprises) a progressé de 5% en moyenne, il a baissé pour environ un tiers d'entre elles (cf. graphique ci-dessus).
- À l'inverse, même au plus fort de la crise sanitaire, en 2020, alors que le chiffre d'affaires reculait nettement en moyenne (-2,5% pour les microentreprises et -4,8% pour les autres PME), il augmentait pour 48% des microentreprises et 40% des autres PME.

c. Le taux de marge a résisté en 2023 malgré la disparition du fonds de solidarité

Taux de marge résiste malgré la disparition du fonds de solidarité (EBE/VA en %)



Source : Banque de France - FIBEN, 2024

Commentaires :

- Pendant la crise Covid, les aides du fonds de solidarité ont entraîné une hausse sensible des taux de marge, définis comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur la valeur ajoutée (VE). Cette hausse s'est produite dès 2020 pour les microentreprises, et à partir de 2021 pour les autres PME à la suite de l'assouplissement des règles d'accès au dispositif.
- Dans la foulée de la crise sanitaire, les PME françaises ont dû faire face à la hausse des prix de l'énergie, entamée en 2021 et amplifiée par l'invasion de l'Ukraine en 2022. Le Conseil d'analyse économique (CAE) a récemment chiffré la hausse des dépenses d'énergie des TPE-PME à + 7% en 2023, après + 29% en 2022, en soulignant toutefois la forte hétérogénéité.
 - o *Le Conseil d'analyse économique juge d'ailleurs « très faible » l'exposition énergétique des petites entreprises, avec un ratio de dépenses d'énergie sur chiffre d'affaires de 1,47% en moyenne en 2021 et 1,80% en 2023.*
- Malgré la disparition du fonds de solidarité en 2022, le taux de marge s'est maintenu en 2022 et 2023 à un niveau supérieur à celui de 2019.
 - o *Deux raisons à cela :*
 - *d'une part, la baisse du poids des impôts de production dans la valeur ajoutée pour les PME hors microentreprises ;*
 - *d'autre part, la baisse du poids des charges de personnel*

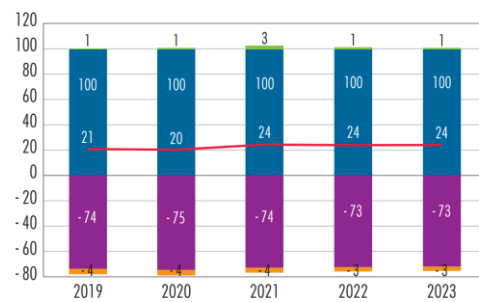
d. Détails du taux de marge et de ses composantes (en %)

Microentreprises



Source : Banque de France – FIBEN, 2024

PME (hors microentreprises)



Source : Banque de France – FIBEN, 2024

■ Valeur ajoutée ■ Subventions ■ Salaires ■ Impôts de production — Taux de marge

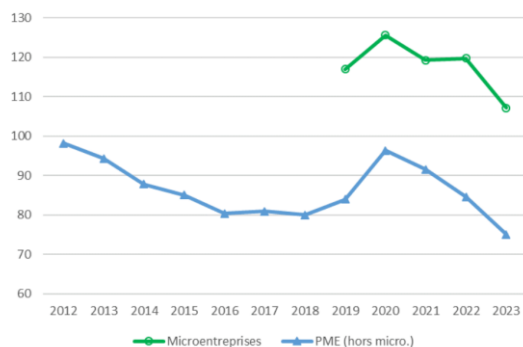
Lecture du graphique : Pour les microentreprises en 2019, le taux de marge, défini comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur la valeur ajoutée (VA), est de 28%. Aux arrondis près, ce chiffre se retrouve en partant d'une base 100 pour la VA en 2019, en retranchant le poids des charges de personnel dans la VA (69) et des impôts de productions (4), et en ajoutant le poids des subventions d'exploitation (1).

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2024.

IV. Principaux indicateurs illustrant la situation financière des entreprises françaises

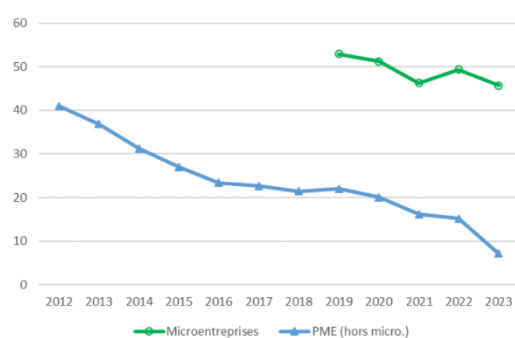
a. Le taux d'endettement (dette/capitaux propres, en %) poursuit sa baisse tendancielle

Evolution du taux d'endettement brut



Source : Banque de France – FIBEN, 2024

Evolution du taux d'endettement net



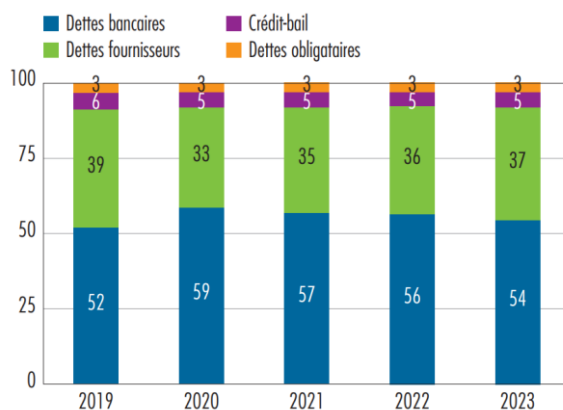
Source : Banque de France – FIBEN, 2024

Commentaire :

- La baisse des ratios de levier en 2023 se vérifie dans la majorité des secteurs, à l'exception notable des microentreprises du transport, dont le taux d'endettement croît sensiblement par rapport à 2022.

b. Structure de la dette financière

Répartition de la dette financière (en %)



Source : Banque de France - FIBEN, 2024

Commentaires :

- La dette financière reste prépondérante dans les PME
 - o *Le crédit bancaire reste le canal privilégié lorsque les PME se financent en dette.*
 - o *Les PGE ont par ailleurs tiré le poids de la dette bancaire vers le haut à partir de 2020 (59% de la dette totale des PME hors microentreprises), mais celui-ci a progressivement diminué depuis, pour revenir à 54% en 2023.*

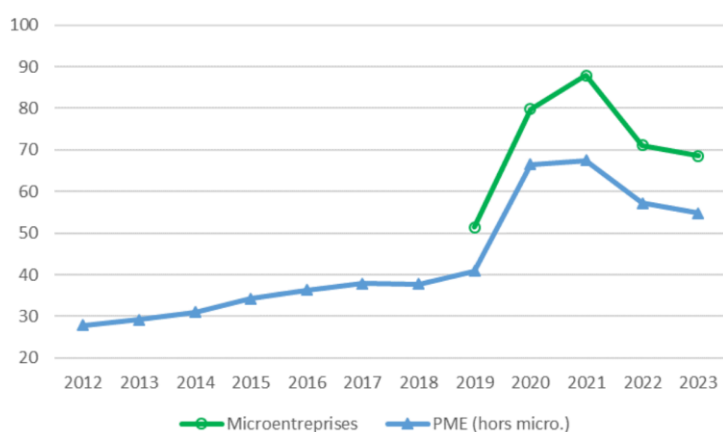
c. Point d'étape concernant les remboursements des PGE

A fin mars 2024, les PME avaient remboursé plus de la moitié de leur PGE.

- Les PME sont les principales bénéficiaires des PGE :
 - o 95% des entreprises bénéficiaires
 - o 74% des montants accordés
- Plus de la moitié des capitaux empruntés ont été remboursés
 - o 55% pour les microentreprises, 57% pour les autres PME
 - o 16% des microentreprises et 17% des autres PME ont remboursé l'intégralité de leur PGE
- Les appels à la garantie diminuent avec la taille d'entreprise
 - o Microentreprises : 4,3% des montants, PME (hors microentreprises) : 2,4%
 - o ETI : 1,9%, grandes entreprises (GE) : 0,5%

d. La trésorerie s'est érodée mais est restée à un niveau supérieur à l'avant crise Covid

Evolution de la trésorerie (en jours de chiffre d'affaires)



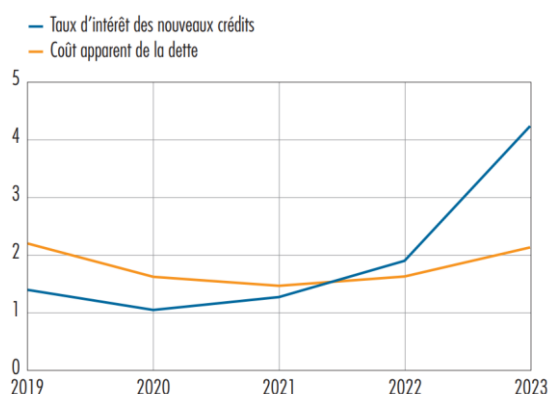
Source : Banque de France - FIBEN, 2024

Commentaires :

- La trésorerie des PME a nettement reculé en 2023 par rapport au pic de 2021 :
 - o pour les microentreprises, la trésorerie médiane 10 est passée de 88 jours de chiffre d'affaires en 2021 à 69 jours en 2023, et
 - o de 68 à 55 jours pour les autres PME
- Ces baisses ont en particulier été tirées par les secteurs du « commerce » et de « l'hébergement – restauration », dont la trésorerie avait fortement augmenté en 2020 – 2021.
- À fin 2023, les situations de trésorerie restaient toutefois globalement meilleures que ce qu'elles étaient avant la crise sanitaire, quels que soient la taille ou le secteur considérés.
- Du point de vue sectoriel, « l'hébergement – restauration » a enregistré la hausse la plus marquée avec +39% pour les microentreprises (+ 14 jours de chiffre d'affaires) et + 40% pour les autres PME (+ 20 jours de chiffre d'affaires).
 - o Cela s'explique notamment par le fait que les entreprises du secteur ont été les principales bénéficiaires du fonds de solidarité, avec près de 15 milliards d'euros perçus entre 2020 et 2021, soit plus du tiers des montants versés, alors qu'elles ne représentent que 4% de la valeur ajoutée des entreprises françaises.
- Ces résultats obtenus à partir de données bilanciellles permettent d'affiner le diagnostic préliminaire issu des enquêtes mensuelles de conjoncture de la Banque de France. Ces dernières mettent ainsi en évidence une dégradation continue de la situation de la trésorerie des entreprises depuis le début de l'année 2022, ce que l'on retrouve dans les bilans.
 - o Mais, à fin 2023, l'opinion générale des chefs d'entreprise en matière de trésorerie était plus dégradée qu'avant la crise sanitaire, une opinion qui apparaît sévère au regard des données bilanciellles².

e. Evolution des taux d'intérêt

Taux d'intérêt des nouveaux crédits bancaires et coût apparent de la dette (en %)



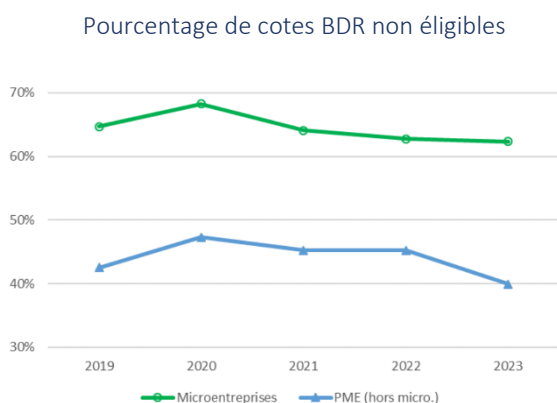
Source : Banque de France - FIBEN, 2024

² À noter que les données bilanciellles sont globalement cohérentes avec les statistiques monétaires et financières de la Banque de France, qui font état d'un recul de la trésorerie de 2,4% en 2023 pour l'ensemble des entreprises.

Commentaires :

- Dès la fin 2021, l'Eurosystème a réagi au choc inflationniste en réorientant sa politique monétaire. Ce changement a eu un impact majeur sur les conditions d'emprunt des PME.
 - o Entre fin 2021 et fin 2022, le taux moyen des nouveaux crédits bancaires a augmenté :
 - de 169 points de base (pb) pour les microentreprises, et
 - de 193 pb pour les autres PME.
 - o La hausse s'est poursuivie en 2023 :
 - avec + 149 pb pour les microentreprises
 - et + 133 pb pour les autres PME
- La hausse des taux continue de constituer un défi important pour les sociétés non financières, a fortiori pour les PME, en moyenne plus fragiles et aux sources de financement moins diversifiées que les grandes entreprises

f. Les PME françaises ont préservé leur capacité de remboursement



Source : Banque de France – FIBEN, 2024

Rappel concernant la cote de crédit³ BDF

1+	Excellente ++
1	Excellente +
1-	Excellente
2+	Très satisfaisante ++
2	Très satisfaisante +
2-	Très satisfaisante
3+	Forte ++
3	Forte +
3-	Forte
4+	Bonne +
4	Bonne
4-	Intermédiaire +
5+	Intermédiaire -
5	Fragile
5-	Assez faible
6+	Très faible
6	Menacée
6-	Compromise
7	Très compromise
8	Fortement compromise
P	Défaillante
0	Non significative

³ Cote de crédit Banque de France : capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à 3 ans

Contexte économique récent :

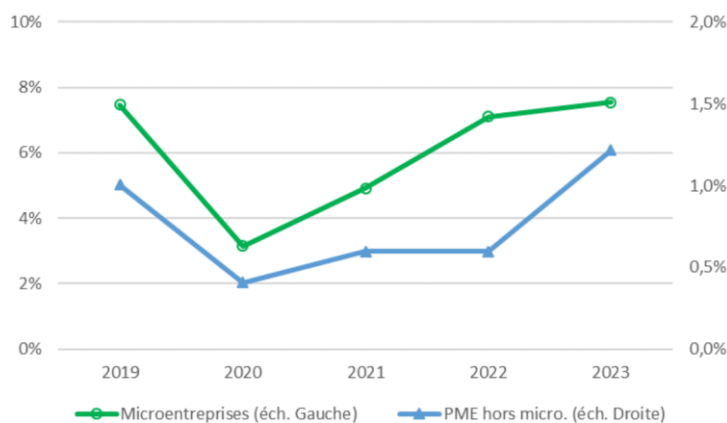
Les PME françaises ont fait face ces dernières années à une succession de défis majeurs : la crise sanitaire en 2020, la hausse des prix de l'énergie en 2021-2022, puis la remontée des taux en 2022-2023 dans un contexte de ralentissement de l'activité. Elles ont, dans le même temps, bénéficié de la politique du « quoi qu'il en coûte » mise en œuvre par l'État.

La cotation Banque de France est un outil utile pour apprécier si les chocs mentionnés précédemment ont modifié, dans un sens ou l'autre, leur capacité de remboursement.

Commentaires :

- Le graphique, ci-dessus, présente l'évolution du poids des entreprises les plus en difficulté (cotes non éligibles aux opérations de refinancement monétaire)⁴ dans l'ensemble des entreprises cotées par la Banque de France pour les besoins de la politique monétaire.
 - o Logiquement, la proportion d'entreprises ayant une cote inéligible est plus importante chez les microentreprises (62% de cotes non éligibles en 2023), structurellement plus fragiles, que pour les autres PME (40%).
- Au-delà de cet écart structurel, la crise Covid puis la crise énergétique n'ont pas bouleversé la capacité de remboursement des PME.
 - o Malgré une légère hausse à la fin 2020, la part des PME (microentreprises ou non) ayant une cote inéligible s'est établie à la fin 2023 à un niveau légèrement inférieur à celui d'avant la crise Covid.

Pourcentage de cotes BDF non-éligibles et dont la capacité de remboursement est « compromise »



Source : Banque de France - FIBEN, 2024

⁴ Pour mémoire, pour être éligibles en garantie des opérations de refinancement auprès de la banque centrale, les créances sur les entreprises non financières doivent dépasser un seuil minimal de qualité de crédit. En France, cette qualité est notamment appréciée par la cotation Banque de France. Les cotes dites « éligibles » sont donc celles qui présentent le risque de crédit le plus faible ; tandis que les cotes « non éligibles » présentent le risque le plus élevé.

Commentaires :

- Le graphique ci-dessus permet d'affiner l'analyse. En effet, il propose une définition plus sévère des entreprises en difficulté : cette représentation se concentre sur le poids des entreprises les plus risquées au sein des cotes non éligibles, à savoir les cotes 7 « Très compromise » et 8 « Fortement compromise ».
- Il s'agit des situations les plus critiques avant la cessation de paiement. On observe, pour cette catégorie, une évolution proche de celle des défaillances d'entreprises sur les dernières années :
 - *Comme les défaillances, la part des entreprises les plus en difficulté a ainsi diminué sensiblement en 2020, puis elle est remontée, notamment avec la baisse des aides publiques.*
 - *Fin 2023, le poids des cotes les plus risquées était revenu à un niveau proche de celui d'avant crise sanitaire.*

V. Conclusion concernant la capacité de remboursement des entreprises en 2023

La capacité de remboursement des PME françaises, telle que mesurée par la cotation Banque de France, était globalement préservée à fin 2023. Il s'agit d'un résultat important dans une optique de stabilité financière et dans un contexte de hausse des taux, dans la mesure où la cotation donne une indication sur la capacité des entreprises à rembourser leurs dettes à horizon de un à trois ans.

Outils utiles, mis en place par l'Ordre des experts-comptables, pour accompagner vos clients dans leurs démarches de recherche de financement

Dispositif Crédit 200 K€

Un espace dédié aux experts-comptables pour accompagner leurs clients dans l'obtention de prêts bancaires est disponible sur la plateforme ordinaire des solutions connectées « Network experts-comptables ». L'expert-comptable, mandaté par son entreprise cliente, peut transmettre simultanément à trois banques (choisies par le client) la demande de financement pour des projets allant de la création, à la reprise en passant par le développement :

<https://network.experts-comptables.org/financements>

Partenariat Bpifrance – Ordre des experts-comptables sur la mise en place de la gamme des prêts

Bpifrance a développé une offre de prêts digitaux pour les entreprises (de 5 000 € à 75 000 euros) qui nécessite l'intervention systématique de l'expert-comptable dans le cadre du process 100% numérique mis en place par la Banque publique d'investissement.

[Offre des prêts digitaux Bpifrance](#)